

**DELIBERATION N°2020-35/CCOG-SAT
relative à l'Animation gestion du GAL du Nord-Ouest - Juillet 2020 à Mars 2021
Plan de financement**

L'An Deux Mille vingt le vendredi sept février, à dix heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

**Conseillers en exercice
= 31**

Présents	19
Absents	11
Procurations	00
Votants	19

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 29 janvier 2020.

Publiée le :18/02/2020

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller..

ABSENTS EXCUSES :

Mme CHARLES Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. PESNA** Bendy, Conseiller -

ABSENTS NON EXCUSES :

- **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-Président - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller -

PROCURATIONS :

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Délibération n°2020-35/CCOG-SAT
relative à l'Animation gestion du GAL du Nord-Ouest - Juillet 2020 à Mars 2021
Plan de financement

Madame la Présidente expose :

La Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais, en qualité de structure porteuse du projet du LEADER Ouest Guyanais a en charge l'animation et la gestion du programme LEADER 2014-2020.

Pour rappel, l'enveloppe initiale du le GAL nord-ouest Guyane était de 1 766 000€. Il a pu bénéficier de 2 ré abondements depuis le début de cette programmation, il disposait donc d'une enveloppe totale final de 3 802 415,60€.

A la date du 1^{er} janvier 2020, le GAL a pu accompagner et financer plus de 30 projets pour un montant total de 2 543 918,87€.

Les dépenses liées à l'animation et au fonctionnement du GAL doivent être prise en charge à 100% sur la mesure 19.4 « animation du GAL » du programme LEADER. Elles sont plafonnées à 25% de la dépense publique totale exposée dans la Stratégie de Développement Locale. (SDL)

Les dépenses éligibles à ce titre sont les dépenses effectuées par la structure juridique porteuse du GAL :

- les dépenses de rémunération du personnel
- les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration
- les prestations externes ; les études mises en œuvre par la structure porteuse du GAL en lien avec le territoire concerné
- la formation du personnel dans la mise en œuvre de la SDL ;
- les actions d'information et de communication autour de la SDL ;
- les suivis et l'évaluation de la SDL
- l'acquisition d'équipements, de matériels et de fournitures
- la participation du GAL à la mise en réseau (membres de l'équipe technique, du comité de programmation...)

Sur cette mesure 19.4 « animation du GAL », à la date du 1^{er} janvier, le GAL nord- ouest ne dispose plus que de 122 578,43€ sur les 749 833,30€ attribués.

Le budget prévisionnel a ainsi dû être estimé conformément à l'enveloppe réellement disponible pour un montant de 122 230 € et sur une période de 9 mois seulement du 1^{er} juillet 2020 au 31 mars 2021.

L'enveloppe attribuée par le service instructeur, le pôle Europe de la CTG ne permet pas une prise en charge à 100% de l'animation du GAL sur une plus longue période.

Postes	Dépenses prévisionnelles
Frais de personnel	104 100
Formation, réseau LEADER France	6 000
Equipements	450
Communication sur le Programme	3 460
Frais de déplacement sur facture	1 820
Frais de mission	1 440
Organisation des comités de programmation	4 960
Total	122 230€

Plan de financement prévisionnel :

Crédits co-financés UE		TOTAL
FEADER	CTG	
103 895,50	18 334,50	122 230
85 %	15 %	100 %

Sur ces éléments, elle invite de membres à délibérer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OÙ les explications de la Présidente Il est proposé au conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet présenté
- **APPROUVE** l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération pour un montant de 122 230€ pour 9 mois
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour l'animation et la gestion du GAL du Nord-Ouest Guyanais tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le Président ou le délégué au LEADER à solliciter les différents partenaires institutionnels pour le financement de cette opération et à l'inscription budgétaire correspondante
- **AUTORISE** le Président ou le délégué LEADER à signer tous les documents administratifs et contractuel s'y rapportant, à intervenir dans conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

VOTE => Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mana, le 7 février 2020

Pour extrait conforme


 La Présidente
 Sophie CHARLES